

REPUBLIQUE DU BENIN

^^^^^^^^^^^^^^^^

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-618 DU 23 DECEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Gaston Zossou , Ministre de la Culture de la Communication, Porte-parole du Gouvernement , de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L' ETAT ,  
CHEF DU GOURVERNEMENT ,

VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,

VU Le Décret N° 99 - 309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ,

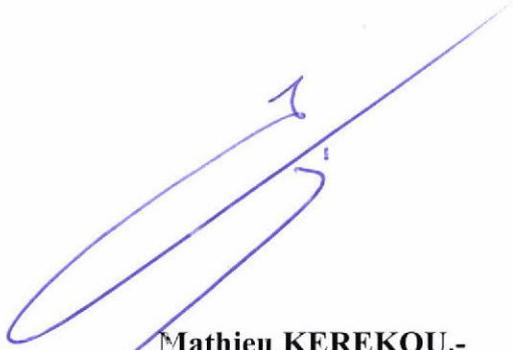
D E C R E T E

**Article 1er** : Pour compter du 22 Décembre 1999 Monsieur **Gaston Zossou**, Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 23 Décembre 1999

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

**Ampliations:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MCC-PPG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1